



## ÉCOLE DU CAMPANILE

### CONSEIL D'ETABLISSEMENT

#### **Procès-verbal de la rencontre du 27 mars 2023**

- M<sup>me</sup> Valérie Gauthier, directrice de l'École du Campanile
- M<sup>me</sup> Marie-Christine Nolet, présidente et représentante des parents
- Mme Cindy Marcoux, représentante des parents et représentante au comité de parents
- M<sup>me</sup> Diana Polovei, représentante des parents
- M. Pierre Leclerc, représentant des parents
- Mme Gitane Boivin, représentante des parents
- Mme Laurence Guérard, représentante substitut des parents
- Mme Caroline Côté, représentante du personnel enseignant
- M<sup>me</sup> Catherine Lapointe, représentante du personnel enseignant
- M<sup>me</sup> Maryse Lambert, représentante du personnel de soutien
- Mme Rawia Fredj, représentante du service de garde

#### **Étaient absentes et absents :**

- M<sup>me</sup> Laurie Boulianne, représentante du personnel professionnel
- M. Merouane Rachidi, représentant substitut des parents

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Marie-Christine Nolet constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

**Résolution CE 22/23-**

**34**

**SUR PROPOSITION DE** Mme Cindy Marcoux, **APPUYÉE PAR** Mme Maryse Lambert, le conseil d'établissement adopte l'ordre du jour suivant :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 23 JANVIER 2023**
- 4. INTERVENTION DU PUBLIC**
- 5. ADOPTION**
- 6. APPROBATION**
  - 6.1 *Consultation des élèves*
  - 6.3. *Règles relatives aux contributions financières exigées des parents*
  - 6.4. *Calendrier d'ouverture du service de garde 2023-2024*
  - 6.3 *Budget révisé du service de garde*
- 7. CONSULTATION**
- 8. INFORMATIONS GÉNÉRALES**
  - 8.1. *De la présidente*
  - 8.2. *De la représentante du comité de parents*
  - 8.3. *Des représentants des membres du personnel*
  - 8.4. *De la trésorière*
  - 8.5. *De la directrice*
- 9. DIVERS**
  - 9.1 *Projet éducatif: suivi des travaux*
  - 9.2. *Sondage pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation*
  - 9.3. *Agrandissement de l'école*
  - 9.4. *Achats informatiques (outils technologiques et robotiques)*
  - 9.5. *Bavard*
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adoptée à l'unanimité

### **3. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 23 JANVIER 2023**

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

##### **Résolution CE-22/23-35**

**SUR PROPOSITION DE** Mme Rawia Fredj, **APPUYÉE PAR** Mme Catherine Lapointe, le conseil d'établissement adopte le procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. INTERVENTION DU PUBLIC**

Il n'y a pas d'intervention du public.

#### **5. ADOPTION**

Il n'y a aucun élément à adopter.

#### **6. APPROBATION**

##### *6.1 Consultation des élèves*

Madame Marie-Christine Nolet nous informe que le sujet de la consultation a donné lieu à un grand nombre d'idées de questions pour la consultation des élèves.

Pendant la prochaine rencontre, les membres du comité travailleront sur la finalisation du questionnaire et ceci en l'adaptant aux différents niveaux. Madame Nolet rappelle que la consultation portera sur les éléments physiques de la classe : le type d'éclairage, les espaces dédiés, le type de pupitre, le type de chaise, les accessoires, le type de tableau, les bruits et les odeurs.

Madame Valérie Gauthier souligne qu'un comité au centre de services scolaire travaille sur l'acquisition d'ameublement dans les classes ajoutées dans le projet d'agrandissement ainsi que pour les classes existantes. Le comité s'inspire de travaux faits dans un projet d'agrandissement réalisé à Charlevoix où le choix du mobilier était basé sur l'ergonomie et le bien-être des élèves (exemple : éviter les pupitres qui s'ouvrent vers le haut, car ils ne respectent pas la hauteur des bras). Comme il faut

diminuer le nombre de questions de la consultation, Mme Gauthier propose de questionner les élèves sur les types de bureau qu'ils préfèrent dans leurs classes.

Madame Valérie Gauthier nous informe également qu'elle ira visiter l'école de Charlevoix. Une formation sur l'ergonomie à tout le personnel suivra pendant la journée pédagogique le 19 mai 2023.

Madame Marie-Christine Nolet nous informe que le questionnaire sera présenté aux membres du CÉ pendant la prochaine rencontre. Le comité souhaite questionner les élèves vers la fin du mois d'avril.

### *6.2 Grille-matière*

Madame Valérie Gauthier nous présente la grille-matière 2023-2024. Il n'y a pas de changement par rapport de 2022-2023. Cette année, du soutien pédagogique est offert aux élèves de 5<sup>e</sup> année qui rencontrent des difficultés afin de leur préparer à l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année. Un accompagnement réfléchi et planifié est aussi prévu pour ces élèves dès le début de l'an prochain afin de bien accompagner les élèves vers leur réussite.

Madame Gauthier rappelle qu'au préscolaire, une période d'éducation physique est déjà obligatoire et que depuis 3 ans, le ministère a ajouté une période de spécialité en présence du titulaire. L'équipe-école a décidé d'ajouter une période d'éducation physique, car les enfants ont besoin de bouger (2 périodes d'éducation physique dans l'horaire).

Madame Gauthier ajoute que l'intégration de la nouvelle matière CCQ (Culture et citoyenneté québécoise) dans la grille-matière et qui remplacera l'éthique est reportée d'un an.

### **Résolution CE-22/23-36**

**SUR PROPOSITION DE** Mme M. Pierre Leclerc, **APPUYÉ PAR**, Mme Cindy Marcoux, le conseil d'établissement approuve la grille-matière 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

### *6.3. Règles relatives aux contributions financières exigées des parents*

Madame Valérie Gauthier présente les règles relatives aux contributions financières exigées des parents. Ce document contient les principes de base encadrant les frais pouvant être exigés, à savoir le droit à la gratuité du matériel didactique requis pour l'application des programmes d'activité ou d'études, des frais pertinents et raisonnables, l'excellence des services éducatifs, l'approche de gestion ouverte et transparente.

Madame Gauthier ajoute qu'à la fin de l'année, l'école envoie une liste des articles d'articles nécessaire pour l'année suivante. Des frais peuvent être exigés des parents pour la reproduction de documents sur lesquels l'élève écrit, découpe ou dessine, à l'exception des évaluations.

Quant au matériel didactique, le document explique que si les enseignantes décident de travailler avec les cahiers d'apprentissage, il faut s'assurer de compléter au moins 90% du cahier.

Pour les activités sociales, culturelles et sportives, madame Gauthier rappelle que le montant maximal demandé est déterminé et approuvé par le conseil d'établissement. Madame Gauthier souligne qu'à Campanile, nous utilisons le budget consacré par le gouvernement pour couvrir les frais de ces activités et s'il y a une activité supplémentaire, il faut s'assurer que 85% des parents l'approuvent. Aucuns frais ne peuvent être exigés aux parents pour les activités éducatives de la classe.

Madame Gauthier ajoute que l'école peut soumettre le nom des familles vivant des difficultés financières à certains organismes pouvant leur venir en aide (si ces familles sont d'accord). Une réduction de 50\$ est accordée sur la facture d'une dizaine de famille annuellement.

Il est proposé pour l'année 2023-2024 de conserver le montant maximal de la contribution exigée des parents de 95 \$ pour la 1re à la 5e année, 115 \$, pour la 6e année et 55 \$, pour le préscolaire. Ces montants doivent être approuvés par le CÉ.

## **PROPOSITION PRINCIPALE**

### **Résolution CE-22/23-37**

**SUR PROPOSITION DE** Mme Catherine Lapointe, **APPUYÉE PAR** Mme Gitane Boivin, le conseil d'établissement approuve les règles relatives aux contributions financières exigées des parents.

Adoptée à l'unanimité.

#### *6.4 Calendrier d'ouverture du service de garde 2023-2024*

Madame Valérie Gauthier nous présente la directive du centre de services sur le calendrier d'ouverture du service de garde 2023-2024 qui se définit comme suit :

- En début d'année scolaire, le service doit être offert aux parents à partir de la première journée pédagogique au calendrier scolaire ;
- À la semaine de relâche, le service doit être offert aux parents et la décision d'ouvrir sur place ou en regroupement appartient au Conseil d'établissement, après concertation des directions d'écoles, en fonction de leur capacité d'ouvrir le service de garde ;
- En fin d'année scolaire, le service doit être offert aux parents jusqu'à la dernière journée pédagogique au calendrier scolaire et la décision d'ouvrir sur place ou en regroupement appartient au Conseil d'établissement, après concertation des directions d'écoles en fonction de leur capacité d'ouvrir le service de garde ;
- Pour le congé des fêtes, la fermeture du service de garde se situe à la fin de la dernière journée de classe en décembre et que l'ouverture se situe au début de la première journée pédagogique ou de classe inscrite au calendrier scolaire en janvier.

Madame Gauthier ajoute que la décision d'offrir le service de garde lors des journées hors calendrier en début d'année scolaire et le vendredi de la semaine de relâche appartient au Conseil d'établissement de l'école. Ces journées ne sont pas subventionnées par le gouvernement et coûtent environ 45\$.

Il a été proposé par les membres de CÉ de voir avec les membres du comité des parents-utilisateurs de service de garde s'il y a un besoin d'ouvrir le service de garde pendant les journées hors calendrier.

### **Résolution CE-22/23-38**

**SUR PROPOSITION DE** Mme Diana Polovei, **APPUYÉE PAR** Mme Caroline Côté, le conseil d'établissement approuve le calendrier d'ouverture du service de garde 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

#### *6.5 Budget révisé du service de garde*

Madame Rawia Fredj présente le budget révisé du service de garde :

- Le service de garde doit se financer à partir des allocations du ministère de l'Éducation et des cotisations des parents ;
- Cette année, nous avons 176 élèves réguliers en date de 30 septembre 2022, ce qui donne 170 826\$ d'allocation de fonctionnement ;
- Selon la moyenne des élèves inscrits aux journées pédagogiques et la semaine de relâche, les allocations s'élèvent respectivement à 10 338\$ et 699\$ ;
- L'allocation pour le temps de concertation s'élève à 4 547\$
- L'allocation pour les mesures d'appui s'élève à 128 624\$ ;
- Les revenus provenant des frais chargés aux parents des élèves réguliers utilisateurs de service de garde sont de 285 145\$ et 74 864\$ pour les élèves sporadiques ainsi que 16 352\$ la contribution des parents aux journées pédagogiques, 3 664\$ la semaine de relâche ;
- D'autres revenus peuvent s'ajouter comme les pénalités, les chèques sans fond et les fonds amassés dans le marché Noël bonifiant ainsi les revenus de service de garde ;
- Le total des revenus estimés pour l'année 2022-2023 s'élève à 700 718\$ ;
- Ces revenus servent essentiellement à payer les salaires (518 337\$), la contribution de l'employeur (67 447\$), à l'achat de fournitures (12 191\$) et à payer les

- honoraires et les contrats (perfectionnement, secourisme, transport pour activités spéciales, licences et réparations diverses...);
- D'autres charges internes peuvent s'ajouter aux dépenses : mauvaises créances, quote-part CSS (72 962 \$) et la contribution au service collectif (28 464 \$);
  - Le total des dépenses est estimé à 707 669 \$ donc le budget de service de garde pour l'année 2022-2023 est en surplus de 13 193\$.

### **Résolution CE-22/23-39**

**SUR PROPOSITION DE** Mme Cindy Marcoux, **APPUYÉE PAR** Mme Catherine Lapointe, le conseil d'établissement approuve le budget révisé du service de garde.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **7. CONSULTATION**

Il n'y a pas de document en consultation.

## **8. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### *8.1. De la présidente*

Madame Marie-Christine Nolet n'a rien à nous transmettre.

### *8.2. De la représentante du comité de parents*

Madame Cindy Marcoux nous informe que durant la rencontre du 14 décembre 2022, ils ont abordé divers sujets :

- Approbation de changement de la date d'inscription ;
- Les aires de desserte seront redéfinies après les agrandissements et la construction de la nouvelle école et s'appliqueront au préscolaire 4 ans ;
- La politique des frais chargés aux parents ;

Rencontre du 8 février :

- L'effet des écrans sur les jeunes et l'impact des applications éducatives sur les apprentissages ;

- Il y a eu une formation sur les projets éducatifs offerte par le CSSDD.

M. Pierre Leclerc résume les sujets discutés lors de la rencontre u 15 mars.

- Consultation sur le cadre des services éducatifs ;
- Présentation de Monsieur Pleau sur le plan d’action vers la réussite et la mise à jour des valeurs. Des ajouts ont été faits dans le document : les caractéristiques socio-économiques du territoire, des statistiques sur le personnel, des statistiques sur la réussite et l’environnement scolaire ;
- Évaluation des outils technologiques dans la pédagogie : avantages et inconvénients des écrans comme outil d’apprentissage ;
- Projet gouvernemental de l’aide en classe par les éducatrices en service de garde ;
- Avancement des travaux d’agrandissement dans les écoles St-Yves et Saint-Louis-de-France ;
- Mise en place d’un comité pour évaluer la variété du mobilier existant dans les écoles et pour faire des recommandations pour mieux répondre aux besoins et au bien-être des élèves ;
- Installation des classes modulaires à Filteau ;
- Procédure de désignation des parents-représentants au conseil d’administration;
- Besoin de bénévoles pour le kiosque de la fédération du comité de parents : *Moi parent* le 22 et le 23 avril ;
- Le remboursement des parents touchés par la grève du transport scolaire.

### *8.3. Des représentants des membres du personnel*

Les membres du personnel nous informent que :

- Le café-biscuit organisé par l’OPP le 14 février a été très apprécié ;
- Le 23 février, les classes des étoiles filantes ont reçu une auteure en classe, madame Catherine Lapointe ;

- *Porte ton pyj* : environ 1000 \$ ont été amassés au profit d'Opération Enfant Soleil ;
- L'évènement Campanile en sucre a eu lieu avant la semaine de relâche ;
- La vente des bas tiedye des étoiles filantes pour souligner le mois de l'autisme commence cette semaine;
- La planification du projet du jardin pédagogique est en cours;
- Il y a quelques sorties à venir: théâtre des gros becs, la bibliothèque municipale ;
- Les auditions pour Campanile en spectacle ont eu lieu. Le spectacle sera présenté dans le gymnase de l'école au mois de mai ;
- Les enseignantes de 5<sup>e</sup> ont pris l'initiative de gérer l'accès au stationnement des autobus pour assurer la sécurité des élèves ;

Au service de garde :

- La semaine de relâche a eu lieu à l'école Filteau avec la thématique de voyage autour de monde (bricolage, dégustation et patinage à la patinoire de Saint-Benoît) ;
- La prochaine journée pédagogique aura lieu le 31 mars 2023 et la sortie au centre d'amusement Mille-Pattes prévue le 10 février sera reprise. Il y aura aussi une formation Gardiens avertis à l'école Cœurs-Vaillants ;
- Les inscriptions pour les ateliers de la session de printemps débiteront dans les prochains jours : il y aura de l'aide aux devoirs, multisport, du chant, atelier de bijoux, des jeux de société et des jeux libres.

#### *8.4. De la trésorière*

Le budget de CÉ est mis à jour. Il n'y a eu aucune nouvelle dépense.

#### *8.5. De la directrice*

Madame Valérie Gauthier nous informe que :

- L'école a mis en place un protocole pour la gestion de comportements. Les élèves qui ne respectent pas les règles à plusieurs reprises seront retirés dans le local *L'Alternative* pour continuer leurs travaux. Ce protocole permet une action cohérente, constante et claire des règles de vie de l'école ;
- L'utilisation des permis de déplacements a diminué le bruit dans le corridor ;
- Il y a un bris de service en psychoéducation jusqu'à la fin du mois d'avril et en orthophonie jusqu'à nouvel ordre ;
- La période des inscriptions est terminée le 28 février. Trois cent soixante élèves sont inscrits pour l'an prochain.

## 9. DIVERS

### 9.1 *Projet éducatif suivi des travaux*

Mme Valérie Gauthier nous présente les valeurs de l'école entérinées par tous les membres de personnel ainsi que les comportements souhaités en rapport avec ces valeurs.

L'école du Campanile, une école en ORE :

- **Ouverture :**
  - Je m'intéresse à l'autre et à ses différences.
  - J'ose essayer de nouvelles choses.
- **Respect :**
  - Je communique poliment.
  - Je me soucie des autres dans ma façon d'agir.
- **Entraide :**
  - Je travaille en équipe pour la réussite de tous.
  - Je propose mon aide aux autres

Madame Gauthier considère que la vision présentée dans le projet éducatif est encore d'actualité et elle se rattache encore aux valeurs d'ouverture, de respect et d'entraide. Un suivi sera assuré pendant la prochaine rencontre sur la mission de l'école, car

l'équipe travaille encore sur ce point. Le projet éducatif sera ajusté alors par le comité qui gardera tout ce qui est d'actualité et le modifiera sur la lumière du sondage envoyé aux parents.

#### *9.2. Sondage pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation*

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

#### *9.3. Agrandissement de l'école*

Mme Valérie Gauthier nous informe que les architectes ont présenté le plan d'agrandissement au ministère en février et que l'approbation de ces plans se fait toujours attendre. Cette approbation permettrait de lancer le processus d'appel d'offres. Les architectes ont commencé les travaux sur l'ameublement intégré dans les locaux.

Madame Gauthier informe les membres que les travaux pourraient commencer à l'automne prochain.

#### *9.4. Achats informatiques (outils technos et robotiques)*

Madame Valérie Gauthier nous informe de l'achat cette année de Chromebook pour éliminer les ordinateurs avec tour dans les classes et bonifier l'équipement dans les classes de 4e, 5e et 6e. L'école souhaite avoir quelques Chromebook dans chacune des classes. Madame Gauthier ajoute que des ordinateurs identiques à ceux acquis avec la mesure d'aide 30810 ont été achetés afin de permettre aux élèves en attente de leur outil technologique de profiter des adaptations autorisées. Des iPads ont été acquis aussi pour aider les enseignantes dans le suivi de la réussite des élèves. L'année prochaine, on prévoit outiller toutes les enseignantes titulaires. De plus, une commande a été faite pour l'achat des Beebots pour les élèves du préscolaire ;

#### *9.5. Bavard*

Madame Marie-Christine Nolet propose que le point du Bavard sur le CE porte sur l'approbation des règles relatives aux contributions financières exigées des parents.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **PROPOSITION PRINCIPALE**

#### **Résolution CE-22/23-40**

**SUR PROPOSITION DE** Mme Cindy Marcoux, **APPUYÉE PAR** Mme Caroline Côté, le conseil d'établissement lève la séance à 21h02.

Adoptée à l'unanimité.

Marie-Christine Nolet, présidente

Valérie Gauthier, directrice

<b>Résolutions</b>	<b>Date</b>	<b>Sujet</b>
22/23-01	04-10-22	Adoption de l'ordre du jour
22/23-02	04-10-22	Adoption du procès-verbal
22/23-03	04-10-22	Adoption du calendrier des rencontres 2022-2023
22/23-04	04-10-22	Adoption des règles de régie interne
22/23-05	04-10-22	Adoption des règles d'élection
22/23-06	04-10-22	Approbation du projet de sorties pour la mesure à l'école on bouge
22/23-07	04-10-22	Levée de l'assemblée
22/23-08	14-11-22	Adoption de l'ordre du jour
22/23-09	14-11-22	Adoption du report du procès-verbal 4 octobre
22/23-10	14-11-22	Adoption du budget de l'école 2022-2023
22/23-11	14-11-22	Adoption du budget du service de garde 2022-2023
22/23-12	14-11-22	Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
22/23-13	14-11-22	Approbation des listes d'activités et de sorties culturelles
22/23-14	14-11-22	Approbation de la planification ces contenus d'éducation à la sexualité
22/23-15	14-11-22	Approbation de la planification des COSP
22/23-16	14-11-22	Approbation de la classe-neige pour les 4 <sup>e</sup> année
22/23-17	14-11-22	Approbation du voyage à Ottawa pour les 6 <sup>e</sup> année
22/23-18	14-11-22	Approbation des campagnes de financement, vente de bûches de Noël et de chocolat
22/23-19	14-11-22	Approbation de la vente des billets de la Fondation Maurice Tanguay
22/23-20	14-11-22	Approbation du projet entrepreneurial « Tie-Dye »
22/23-21	14-11-22	Levée de l'assemblée
22/23-22	12-12-22	Adoption de l'ordre du jour
22/23-23	12-12-22	Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022

22/23-24	12-12-22	Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2022
22/23-25	12-12-22	Adoption des sondages pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation
22/23-26	12-12-22	Approbation de la campagne de financement « Porte ton pyj »
22/23-27	12-12-22	Approbation de l'horaire continu
22/23-28	12-12-22	Levée de l'assemblée
22/23-29	23-01-23	Adoption de l'ordre du jour
22/23-30	23-01-23	Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 6 décembre 2021
22/23-31	23-01-23	Adoption du budget révisé
22/23-32	23-01-23	Approbation de la consultation des élèves
22/23-33	23-01-23	<b>Levée de l'assemblée</b>
22/23-34	27-03-23	Adoption de l'ordre du jour
22/23-35	27-03-23	Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2021
22/23-36	27-03-23	Approbation de la grille la matière 2023-2024
22/23-37	27-03-23	Approbation des règles relatives aux contributions financières exigées des parents
22/23-38	27-03-23	Approbation du calendrier d'ouverture du service de garde 2023-2024
22/23-39	27-03-23	Approbation du budget révisé de service de garde
22/23-40	27-03-23	<b>Levée de l'assemblée</b>